

- *El mentaire, mon cher...*

- *Pas si s ur, ma ch re !*

**ELEMENT** n.m. est un emprunt tr s ancien (881, *Sainte Eulalie*) au latin *elementum*, surtout employ  au pluriel pour d signer les principes, les connaissances  l mentaires, et notamment les lettres de l'alphabet; ce mot n'a pas d'origine connue.

◆*El ment* s'est employ  d'abord au sens de "principe constitutif de l' tre,  me", puis en conservant l'id e de "fondement", le mot s'est appliqu  (1119)   la substance de l'univers, *les quatre  l ments* (terre, eau, air et feu), d'apr s le mod le gr co-latin,  tant consid r s comme les principes constitutifs de tous les corps de l'univers. ◇Depuis le d but du XIII  s., * l ment* se dit de chacune des choses dont la combinaison forme une autre chose. Cet emploi et celui de "connaissance fondamentale" sont amalgam s dans le sens du pluriel, *les  l ments* "premiers principes sur lesquels on fonde une science, des connaissances" (v. 1200), puis par m tonymie, au pluriel (XVIII  s.) "livre qui expose les premiers principes (d'une science, d'une discipline)". ◇Du sens de "substance de l'univers" vient *les  l ments* pour d signer l'ensemble des forces naturelles (1450). Par extension, * l ment* d signe (1588, Montaigne) le milieu naturel dans lequel vit un organisme, puis sp cialement (XVII  s.) l'entourage habituel, d'o  la locution ** tre dans son  l ment** " tre   l'aise" (dans la situation qui est la plus famili re). ◇Du sens de "partie (d'un tout)" sont issus de nombreux emplois dans des domaines sp cialis s : physique (1758), technique, math matiques, musique, m decine et, au XX  s., psychanalyse,  lectronique, informatique. ◇*El ment* s'emploie  galement (1860), au singulier et au pluriel, pour d signer une personne appartenant   un groupe (*un bon, un mauvais  l ment*), ou au singulier l'ensemble des individus appartenant   un groupe (*l' l ment masculin*), sp cialement en termes militaires (XX  s.) au sens de "formation appartenant   un ensemble". ◇Du sens ancien de "substance de l'univers", donc de substance consid r e comme ind composable, vient l'emploi d'* l ment* en chimie o  le mot d signe la substance th orique entrant dans la composition d'un corps simple, alors que *corps simple* s'emploie plut t pour d signer la substance effective qu'on peut isoler par l'analyse. Le passage au concept moderne s'est fait apr s la constitution de la chimie moderne, en relation avec le renouvellement de l'id e d'atome (milieu XIX  s.).

▲ Les d riv s sont rares : ELEMENTAL, ALE, AUX ou ALS adj. (1562 ; repris en 1928) signifie "qui participe de la nature des  l ments, des forces naturelles" ; comme nom masculin pluriel (1891, *les  l mentals*), le mot d signe, dans la tradition occultiste, les Esprits qui habitent les quatre  l ments et peuvent exercer une influence sur l'homme.

•Le verbe ELEMENTER "simplifier de façon à donner les principes, les éléments" (XVIII<sup>e</sup> s.) n'est plus en usage.

*Élément* est à l'origine de composés. •RADIOELEMENT n. m. qui apparaît avant 1914 chez Marie Curie, semble avoir été précédé par l'anglais radio-element (1903), il désigne un élément radioactif naturel ou artificiel (→radioactif). •OLIGOELEMENT ou OLIGO-ELEMENT n. m. (1937, Gabriel Bertrand ; de *oligo-*) désigne un élément chimique présent en très faible quantité dans l'organisme et généralement indispensable au métabolisme. •BIOELEMENT n.m. (1961 ; de *bio-*) "élément chimique entrant dans la constitution de la matière vivante" est un terme de biochimie.

**ELEMENTAIRE** adj. est un emprunt francisé (1380-1390) au latin impérial *elementarius* "de l'alphabet", puis en bas latin "relatif aux principes, aux rudiments (de la grammaire)" et "relatif aux éléments de l'univers", dérivé de *elementum* (→élément).

♦En français, *élémentaire* qualifie d'abord, à la fin du XIV<sup>e</sup> s., ce qui constitue un des quatre éléments de l'univers. En ce sens le mot est sorti de l'usage général ; il est conservé dans l'usage littéraire pour "qui participe des forces primordiales" (*le chaos élémentaire*). Il a pris en chimie le sens de "qui se rapporte à un élément" (*analyse élémentaire* ; 1764 "qui se rapporte à un corps simple"). En physique *particules élémentaires* est usuel pour désigner les particules constitutives des différents atomes.

*Élémentaire* a repris au début du XVII<sup>e</sup> s. (1611) le sens latin de "qui relève des principes de base, des rudiments". L'adjectif s'applique spécialement au domaine de l'enseignement : *le livre élémentaire*, au XVIII<sup>e</sup> s., est celui qui contient les bases (1738) ; on trouve ensuite *classe élémentaire*, *classe de mathématiques élémentaires*, abrégé familièrement en **math elem.** (1890) ; au XIX<sup>e</sup> s. on disait aussi *faire ses élémentaires* "être dans la classe de mathématiques élémentaires". Aujourd'hui en France, le *cours élémentaire* est une division du cursus situé après le *cours préparatoire*. ♦Par analogie on conserve l'idée de "fondement" et *élémentaire* s'applique à ce qui a un caractère essentiel, qui se rattache aux notions premières (*loi élémentaire*) ; par glissement c'est l'idée de "simplicité" qui est retenue le plus couramment aujourd'hui et l'adjectif s'emploie (après 1850) pour "très simple, facile", d'où la locution familière **c'est élémentaire**.

▲ELEMENTAIREMENT adv. attesté en 1587, est demeuré rare ou didactique.

(LE ROBERT Dictionnaire Historique de la Langue Française)